



- 1 De Aubigny à Lamotte-Brebière
- 2 De Lamotte-Brebière à Amiens
- 3 De Amiens à Ailly-sur-Somme
- 4 Boucle Sainte-Aragone
- 5 Boucle d'Ailly-sur-Somme
- 6 De Ailly-sur-Somme à Picquigny
- 7 Boucle de Picquigny
- 8 De Picquigny à Hangest-sur-Somme
- 9 Boucle d'Hangest-sur-Somme
- 10 De Flixecourt à Long

Photo : cdck80

Epine dorsale du département éponyme, le fleuve Somme, au débit tantôt paisible tantôt agité, déroule ses 120 kilomètres dans le département de la Somme, en un ruban vert propice à la pratique du canoë ou du kayak. Les Romains l'appelaient Samara (de « Som » : tranquille et « Aar » : rivière). Ce fleuve est le plus long du nord de la France. Il prend sa source à Fonsomme dans le département de l'Aisne et se jette dans la Manche, dans le vaste estuaire de la Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme.

Découvrez nos 10 parcours en amont et en aval d'Amiens. Ils vous permettront de découvrir la vallée depuis Aubigny jusque Long. Les parcours alternent entre la Somme canalisée et la vieille Somme permettant ainsi de varier les plaisirs et les paysages.

Choisissez votre boucle ou partez en itinérance, en famille ou entre amis et embarquez sur les pontons aménagés par le Conseil Général de la Somme. Contactez les clubs de canoë et de kayak pour préparer au mieux votre randonnée ou réserver votre matériel ou votre encadrement par des professionnels diplômés.

Le canoë-kayak dans la Somme, c'est aussi la diversité des pratiques : eau calme, eau vive, mer, descente, polo... : toutes les formes sont représentées dans les 10 structures d'accueil du département permettant de répondre à toutes vos envies !

Bonne navigation à tous !



Les itinéraires de randonnée nautique que vous allez découvrir sont le fruit d'une collaboration active entre plusieurs partenaires.

Le Conseil général est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble du fleuve Somme entre Sormont et Saint-Valery-sur-Somme. L'Agence départementale fluviale et maritime, gestionnaire de ce domaine, intervient en autres, dans la conception (faisabilité, plan, chiffrage), la réalisation et la maintenance (entretien, signalétique, optimisation...) des équipements de loisirs sur son domaine.

Le Comité départemental de canoë-kayak de la Somme est le représentant local de la Fédération française de canoë-kayak. Il apporte son soutien technique au Conseil général pour le choix de l'installation des pontons d'embarquement et de débarquement et la sélection des itinéraires grâce aux clubs locaux.

CDCK80 adresse :
Siège social, 120 rue de l'abreuvoir
80310 Picquigny
Tél. : 06.29.38.67.73 / cdck80@neuf.fr
www.canoë-kayak-somme.com

Pour découvrir d'autres circuits de randonnée, procurez-vous les autres pochettes de la collection « Promenades et randonnées » disponibles auprès de Somme Tourisme, des offices de tourisme, des syndicats d'initiatives et de la Maison de la Somme. Les éditions existantes pour le pédestre sont :

- Côte picarde, Baie de Somme
- Grand Amiénois
- Découverte des sites naturels
- Haute-Somme et Coquelicot

et également :

- Randonnées cyclistes

Téléchargez tous les circuits sur www.somme.fr et www.somme-nature.com

Somme Tourisme, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Somme (ADRT) propose et met en œuvre la politique touristique départementale. Elle apporte son soutien technique au Conseil général pour la sélection et la rédaction des itinéraires de randonnées nautiques. Elle assure aussi la promotion et la diffusion des pochettes de randonnées sur demande et sur le territoire en relation avec les offices de tourisme.



Avant le départ

Pensez à emporter des aliments reconstituants (fruits secs, boissons...), un équipement adapté aux conditions météorologiques (vêtements thermiques) et des chaussures fermées. Ne mettez pas de bottes ou de waders et attachez vos lunettes. Ne surestimez pas vos capacités, sachez que l'allure moyenne d'une balade est d'environ 3 à 4km/h selon la vitesse du courant, la durée de la descente, votre énergie, niveau et matériel. Prévoyez un bidon ou une pochette étanche pour transporter votre matériel et remporter vos déchets. Evitez de naviguer après de fortes pluies, le fleuve peut emporter branchages et déchets pouvant constituer des obstacles dangereux. Ne naviguez pas en cas d'orage. N'hésitez pas à consulter la météo au 0892 68 02 80 ou sur Internet.

Restrictions

Sur la Somme canalisée, vous pourrez rencontrer des pénichettes et bateaux destinés à la pratique du tourisme fluvial, soyez vigilants. Sur l'ensemble des parcours, vous pourrez également apercevoir des pêcheurs au bord de l'eau, éloignez-vous des lignes et évitez de demander si ça mord ! En toute circonstance, pensez à dire bonjour aux personnes que vous croisez et à respecter les autres utilisateurs !

La nature est belle et accessible à tous, respectons-la !

Merci aussi de respecter ceux qui y vivent, y travaillent ou y pratiquent une activité.



La nature a une longue histoire, un seul geste et vous pouvez la stopper.



La nature est vulnérable, une simple étincelle peut provoquer une catastrophe.



La nature a besoin de respirer, choisissez des endroits appropriés pour vous installer.



La nature est belle, apprenez à la protéger en ramenant vos déchets avec vous.



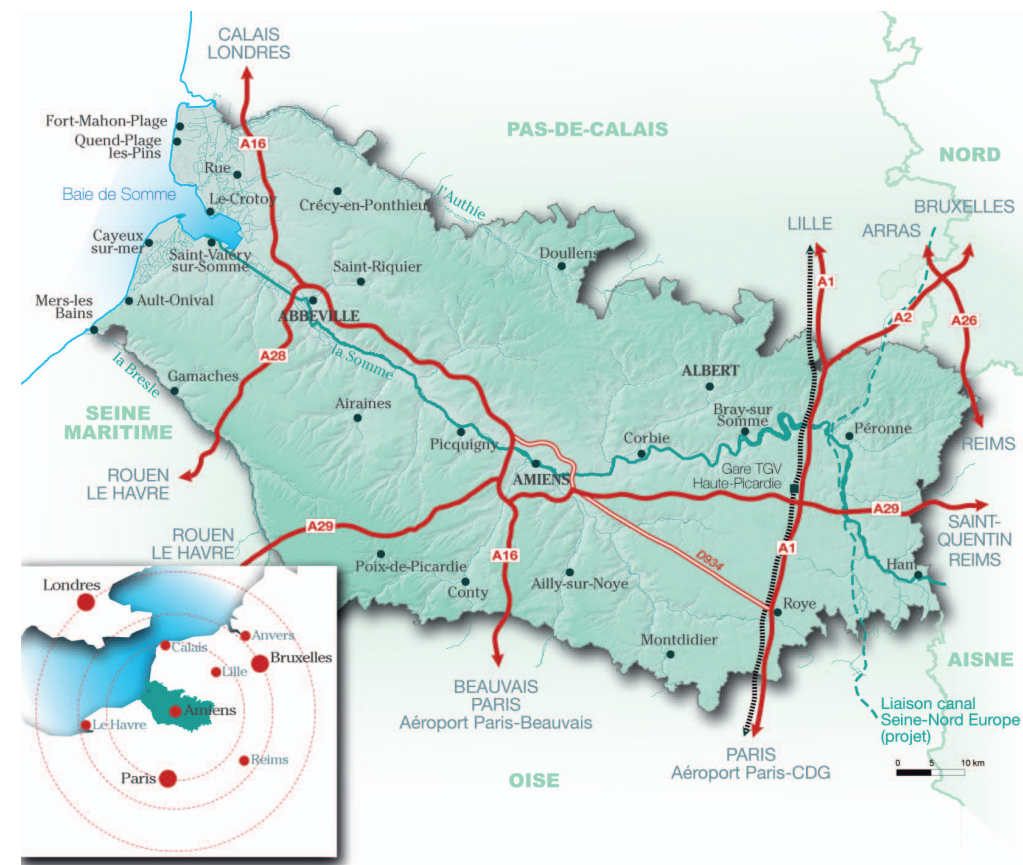
La nature est fragile, surtout certains petits animaux, gardez votre chien en laisse.



La nature est généreuse, vous protégez ce qu'elle vous offre en restant sur les sentiers.

Photo : cdck80

La Somme est proche de chez vous



Pochette réalisée par les services du Conseil général de la Somme
43, rue de la République
80026 Amiens cedex 1
03 22 71 80 80

www.somme.fr

Comité départemental de canoë-kayak de la Somme
Siège social, 120 rue de l'abreuvoir
80310 Picquigny
06 29 38 67 73
cdck80@neuf.fr

www.canoe-kayak-somme.com

Somme Tourisme
21, rue Ernest Cauvin
80000 Amiens
03 22 71 22 71

www.somme-tourisme.com
www.somme-nature.com
www.vallee-somme.com

Disponible auprès de Somme Tourisme, des offices du tourisme, des syndicats d'initiatives et de la Maison de la Somme.

Promenades et randonnées nautiques

